

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18065 - 70ÈME ANNÉE

Changement climatique et mondialisation

Paul Vergès à Paris : préparation de Paris 2015 et groupe d'amitié France-Chine

Paul Vergès est actuellement au Sénat. Il a participé à deux événements qui sont des applications concrètes de deux éléments importants de l'analyse du PCR : le changement climatique et la mondialisation des échanges. En voici le compte-rendu dans un communiqué du secrétariat parlementaire du sénateur.

COP21/CMP11
La France accueillera et présidera la 21e Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

[En savoir plus](#)

PARIS2015
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE
COP21·CMP11

POUR UN ACCORD UNIVERSEL SUR LE CLIMAT

J - 299

Un groupe de sénateurs va travailler à la préparation de la conférence de Paris sur le climat. Paul Vergès, président de l'ONERC, a proposé une stratégie et les orientations pour les deux rapports à rendre.

« Monsieur le Sénateur Vergès a participé ce [mercredi] matin à la réunion constitutive du bureau du groupe interparlementaire d'amitié France / Chine. Ce groupe, composé de 88 membres, est l'un des plus actifs. Lors de cette rencontre, le Sénateur Vergès a été nommé secrétaire du bureau, comme 17 de ses collègues. Le programme de travail du groupe interparlementaire comportera, pour l'année 2015, de nombreux rendez-vous, notamment des entretiens avec l'ambassadeur de Chine en France, l'ambassadeur de France en Chine. Ce groupe interparlementaire sera également présent lors de la visite du Premier Ministre Chi-

nois en France ainsi que lors des séjours des hautes autorités françaises en Chine.

Monsieur le Sénateur Vergès a également prononcé l'allocution d'installation du groupe de travail sur l'adaptation aux conséquences du changement climatique des politiques publiques conduites dans les outre-mer. Il a été désigné vice-président de ce groupe de travail qui réunit des sénatrices et sénateurs d'outre-mer et de France continentale, membres de la Commission du Développement Durable, des Infrastructures, de l'Équipement et de l'aménagement du territoire d'une part, et de la délégation sénatoriale à l'outre-mer d'autre part. Le Séna-

teur Vergès a proposé une stratégie et les orientations pour les deux rapports émanant de ce groupe. Celles-ci ont été approuvées par l'ensemble des membres du groupe de travail, et tout particulièrement par les deux rapporteurs : Jérôme Bignon (UMP – Somme) et Jacques Cornano (Apparenté au groupe socialiste et apparentés – Guadeloupe). Les rapports seront élaborés en étroite collaboration avec le Sénateur Vergès et seront rendus publics au cours du dernier trimestre, avant la Conférence sur le Climat (Paris – COP 21). »

Bilan de la Conférence environnementale

Environnement : la feuille de route du gouvernement

Pastille verte et bonus pour remplacer les vieux diesels, suppression des aides à l'export pour les centrales à charbon : le gouvernement a dévoilé mercredi sa « feuille de route écologique » pour l'année 2015, plutôt bien accueillie par les ONG.

À l'occasion d'un point presse, le Premier ministre, Manuel Valls, et la ministre de l'écologie, Ségolène Royal, ont annoncé la nouvelle feuille de route du gouvernement en matière d'environnement. Pour cela, les deux ministres ont évoqué un « certificat qualité de l'air » que les véhicules propres apposeront, celui-ci sera lancé « avant l'été ».

D'autres mesures ont été évoquées dans le cadre de la Conférence environnementale annuelle qui s'est tenue les 27 et 28 novembre 2014. Les thèmes évoqués en vue d'une « mobilisation nationale vers la Conférence Paris Climat 2015 (COP21), le transport et la mobilité durables, et les liens entre santé et environnement ».

Le retour de la pastille verte

« Plusieurs certificats de couleurs différentes seront créés en fonction des seuils d'émissions polluantes des véhicules », a expliqué la ministre de l'écologie. Ce « certificat vert » rappelle la « pastille verte » mise en place en 1998, puis abandonnée cinq ans plus tard en raison de son inefficacité. Les certificats devraient donner des « avantages » aux véhicules les plus propres, comme l'autorisation de circuler lors de pics de pollution et dans des zones de circulation restreintes qui pourront prochainement être mises en place par les collectivités. Ségolène Royal a assuré que ces certificats « seront gratuits et seront délivrés via internet sur la base de la carte grise des véhicules ». Le dispositif sera lancé d'ici l'été, car l'aspect technique doit être encore finalisé. L'objectif est d'inciter les automobilistes à abandonner les véhicules diesel, responsables de la pollution aux particules fines. Pour montrer l'exemple, le gouvernement va demander à l'administration de « rou-

ler en voiture électrique ».

En plus de lutter contre la pollution de l'air, le gouvernement s'attaque au diesel. Une enveloppe de 140 millions d'euros a été décidée pour les primes à la conversion de ces véhicules. Ces primes seront disponibles en 2015, à hauteur de 10.000 euros pour l'achat d'un véhicule électrique et jusqu'à 6.500 euros pour un hybride, a confirmé mercredi 4 février, le Premier ministre. Ces aides entreront en vigueur le 1er avril.

Pour soutenir les véhicules électriques et hybrides, une prime de 500 euros a été ajoutée pour permettre aux ménages non imposables de remplacer leurs vieux diesels par un véhicule essence neuf ou d'occasion. Manuel Valls a expliqué qu'il « nous faut progressivement sortir du réflexe tout diesel et cette mesure (prime de conversion, ndlr) est un pas important dans cette direction ».

Pour la Fondation Nicolas Hulot, cette mesure est « une bonne nouvelle ». Elle possède « des points positifs », comme « la disparition plus rapide du diesel », a indiqué Denez L'hostis, le président de France Nature Environnement.

Abandonner le charbon

La nouvelle feuille de route prévoit la fin des aides à l'export pour les projets de centrales à charbon, qui est l'énergie la plus polluante tant du point de vue de la pollution de l'air que des émissions de CO₂. « Le président de la République l'a dit et je le répète : la France supprimera l'assurance-crédit à l'export des centrales à charbon sans stockage de CO₂ », a rappelé le Premier ministre Manuel Valls.

Pour le Réseau action climat, qui fédère de nombreuses ONG, « c'est une bonne nouvelle si elle s'applique immédiatement ». Cependant, le gouvernement n'a pas défini de calendrier, qui a prévu de conserver les subventions pour les

projets les moins polluants prévoyant le captage et le stockage du CO₂.

Manuel Valls a indiqué que le gouvernement allait s'engager à publier en 2015 « une étude d'impact environnemental et socio-économique de la baisse des vitesses routières maximales autorisées » et à intégrer « un mécanisme incitant les entreprises à promouvoir l'usage du vélo par les salariés » dans la prochaine loi de finances.

Pour le Premier ministre, « c'est la responsabilité de notre génération de construire un nouveau modèle », d'autant plus que la situation est jugée alarmante par toute la communauté scientifique qui craint l'absence de mesures concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique, qui a atteint 2°C.

« La lutte contre le réchauffement climatique est l'enjeu majeur de notre génération », a affirmé le Premier ministre, mais les mesures proposées restent encore loin des défis à venir. D'autant plus après l'accord signé par les Etats-Unis et la Chine de faire diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre.

Céline Tabou

Edito

13 ans après le 11 septembre 2001 : tout s'effondre

Le 11 septembre 2001, les tours du World Trade Center à New-York sont frappées par des avions de ligne détournés. Le Pentagone est également touché par un avion, tandis qu'un autre s'est écrasé après avoir été lui aussi détourné. La recherche des responsabilités a alors commencé. Le président US de l'époque, George Bush, avait alors rapidement et publiquement dénoncé les commanditaires : Al Qaeda. Le 21^e siècle commençait à peine, et le commandant en chef des armées US a alors lancé une guerre mondiale. C'était la « croisade » contre le terrorisme. La première cible était l'Afghanistan. L'OTAN est alors mis à contribution pour bombarder afin d'ouvrir la voie aux opposants des Talibans. Ces derniers sont chassés du pouvoir mais ne seront jamais vaincus. 13 ans plus tard, l'OTAN s'est retiré en ayant perdu la bataille.

L'autre coupable désigné par George Bush était l'Irak. Ce pays était accusé de fabriquer et de détenir des armes de destruction massives. Colin Powell, ministre des Affaires étrangères de Bush, s'était alors ridiculisé en présentant des preuves montées de toutes pièces pour tenter de faire plier le Conseil de sécurité de l'ONU. L'épisode de la fiole est resté dans l'histoire. Colin Powell a admis que ce mensonge restera gravé à jamais dans sa carrière politique, une flétrissure que rien ne pourra effacer.

Pour lancer la guerre contre l'Irak, l'OTAN a dû faire face aux opinions largement opposées à ce conflit. Dans plusieurs pays, des manifestations sans précédent avaient mis des millions de personnes dans la rue sous le mot d'ordre « Pas en mon nom ». Bush est alors passé en force, entraînant quelques autres commandants en chef dans l'aventure. Vaincu rapidement, le pouvoir irakien a laissé place à un protectorat US. Mais comme

pour l'Afghanistan, l'OTAN a fini par se retirer laissant l'Irak se décomposer. Sur ce terreau a prospéré l'État islamique.

Un nouveau coup vient d'être porté aux instigateurs de la croisade contre le terrorisme. 28 pages d'un document cachées depuis plusieurs années disent que l'Arabie Saoudite a financé les pirates de l'air du 11 septembre 2001. Cette annonce intervient quelques jours après que les chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN se soient rendus dans ce pays pour soutenir cette dictature.

Le scandale est si grand que même CNN s'y met. La chaîne a publié un compte-rendu d'audition du seul pirate de l'air suspecté survivant : le Français Zacharias Moussaoui. Dans Al Qaeda, son travail était d'entrer dans une base de donnée les identités des généreux donateurs. CNN affirme que le Français a donné des noms. CNN cite un prince de la famille royale, ancien ambassadeur d'Arabie Saoudite aux États-Unis. Zacharias Moussaoui se présente comme l'ancien messenger de Ben Laden en Arabie Saoudite. Il dit qu'il voyageait en jet privé et qu'il rencontrait les donateurs dans les palaces saoudiens.

En réponse, le gouvernement saoudien a dit que le Français est un dérangé mental.

CNN annonce aussi que trois anciens responsables de l'époque de Bush, dont l'ancien secrétaire de la Marine, sans confirmer les détails vont dans le même sens. L'un d'entre eux a clairement écrit que des liens existaient entre plusieurs pirates de l'air et le gouvernement saoudien.

Au lendemain de la chute des tours de New-York, Bush avait désigné des coupables. 13 ans après, tout s'effondre. Et c'est un des principaux alliés de Washington qui est suspecté.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
70^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Négociation des accords commerciaux transatlantiques

TAFTA : refus du Sénat de l'arbitrage privé en cas de litige Etat/investisseur

Les sénateurs ont adopté, mardi 3 février, à l'unanimité le projet de résolution sur le mécanisme de règlement des conflits entre l'Etat et les investisseurs étrangers prévus par les accords transatlantiques TAFTA.

Les deux accords transatlantiques, l'un avec les Etats-Unis et l'autre avec le Canada, prévoient un mécanisme juridique des différends entre les entreprises et les États. Ainsi, des entreprises qui estiment qu'une décision prise par un Etat lui porte préjudice, peut porter plainte contre un Etat devant une cour privée.

Un dispositif très contesté

Ce dispositif est très critiqué par des élus et associatifs. Selon le Collectif Non TAFTA/TTIP (Trans Atlantic Free Trade agreement/Transatlantic Trade and Investment Partnership), « cette instance arbitrale disposerait du pouvoir d'invalider des réglementations sur le seul motif qu'elles constituent des atteintes au libre commerce, mais aussi de faire payer des amendes directement prélevées sur le trésor public des Etats ».

Le collectif précise que le mécanisme « constituerait une atteinte insupportable à la souveraineté des peuples et à la démocratie ». Face à ce mécanisme d'arbitrage présentant de nombreux « dangers inhérents », le sénateur communiste Michel Billout (groupe CRC) et plusieurs de ses collègues, dont Paul Vergès, ont présenté une proposition de résolution européenne sur le règlement des différends entre investisseurs et États dans les projets d'accords commerciaux entre l'Union européenne, le Canada et les États-Unis.

Cette proposition, adoptée à l'unanimité, propose au gouvernement d'envisager avec les États-Unis, un système interétatique de règlement des différends investisseur/État dans le partenariat transatlantique en cours de négociation, mais également de garantir juridiquement le droit des États à régler sans limite.

Le texte souhaite aussi modifier la

procédure arbitrale, afin d'assurer la pleine transparence des débats et la publicité des actes, l'indépendance et l'impartialité des arbitres et la mise en place d'un mécanisme d'appel devant un tribunal indépendant.

Enfin les sénateurs ont convié le Gouvernement à envisager le recours à un mécanisme de règlement interétatique des différends en matière d'investissements, voire renoncer à tout mécanisme de règlement des différends en matière d'investissements avec le Canada.

Unanimité contre ce mécanisme

Michel Billout, auteur de la résolution, a expliqué au site d'information Public Sénat, que « l'Etat risque d'être sanctionné en cas de décisions d'ordre sanitaire, social et environnemental », ce qui lui « paraît relativement insupportable ». Pour Yannick Jadot, député européen pour Europe Ecologie Les Verts (EELV), ce mécanisme est « extrêmement dangereux ».

Dangereux car, si l'accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis est mit en vigueur, « des sociétés américaines pourraient attaquer la France parce qu'elle a interdit les cultures d'OGM, ou qu'elle a déclaré un moratoire sur les gaz de schiste, ou qu'elle a interdit le bisphénol A », a indiqué ce dernier. De son côté, le sénateur UMP, André Reichardt, et vice-président de la commission des affaires européennes, a assuré que « le risque, c'est que cette médiation se fasse au détriment des Etats, et qu'ils soient amenés à payer des sommes astronomiques à des investisseurs étrangers ».

Par exemple, des entreprises européennes ont poursuivi l'Egypte contre l'augmentation du salaire minimum, ou contre la limitation des émissions toxiques au Pérou. Le géant de la cigarette Philip Morris a porté plainte contre l'Australie

et l'Uruguay devant un tribunal spécial suite à des législations anti-tabac jugées trop contraignantes.

Améliorer le dispositif ou le supprimer

Face à de tels dangers, les sénateurs sont partagés entre la suppression totale de l'arbitrage privé et l'amélioration du dispositif, via des garanties de transparence sur l'impartialité des arbitres et l'instauration d'une juridiction d'appel. Ainsi, le système d'arbitrage deviendra « aussi encadré que la justice dans nos pays », a expliqué Michel Billout, qui propose « une forme d'arbitrage d'Etat à Etat comme au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce », ou encore de revenir « aux juridictions nationales avec une juridiction d'appel internationale ».

Le député européen, Yannick Jadot, veut la suppression « pure et simple » de l'arbitrage privé. « On n'améliore pas un système mauvais par principe », a-t-il déclaré, car « on a des systèmes judiciaires suffisamment développés pour traiter des conflits commerciaux ». Ce dernier a dénoncé l'existence d'une « juridiction privée » pour arbitrer ce type de conflits.

Pour lui, il s'agit d'une justice d'exception, qui va « au-dessus des juridictions publiques », et dans laquelle le règlement des conflits d'intérêts « se fait au détriment de l'intérêt général ». Le sénateur écologiste a assuré que ce texte était « un transfert inacceptable de souveraineté démocratique des citoyens vers les firmes multinationales ». De son côté, le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, Matthias Fekl, souhaite la réouverture des négociations sur l'accord entre l'Union européenne et le Canada, prises fin en septembre dernier.

Céline Tabou

C'en est trope ! Le secret de Charles Angrand (1854-1926)

Seul est-on une seule fois posé la question : pourquoi Charles Angrand, au décès de sa mère en 1905, est resté 8 ans de plus à Saint-Laurent, alors qu'en homme libre, artiste que rien ne retenait, tandis que le foyer palpitant de l'art, les salles d'exposition dont il était friand et ses amis artistes se trouvaient à Paris où il avait résidé fructueusement 4 ans, tandis que la plupart de ses correspondants (Signac, Luce, Grave) et ses anciens amis chaptaliens se trouvaient soit dans la capitale soit y convergeaient à l'occasion des Salons, tandis que sa famille résidait d'un côté à Dieppe, de l'autre à Rouen, et que le rideau de la salle des fêtes de Saint-Laurent est achevé depuis janvier 1901 ? Serait-ce l'attrait du bon air de province, de la boue, des longues soirées muettes en célibataire ? L'artiste a 51 ans, l'âge de tous les retours. Dans sa longue lettre inédite adressée à François Lespinasse du 22 avril 1990, le neveu de l'artiste ne qualifiait-il pas l'artiste de « Batignollais, plutôt que parisien » ?

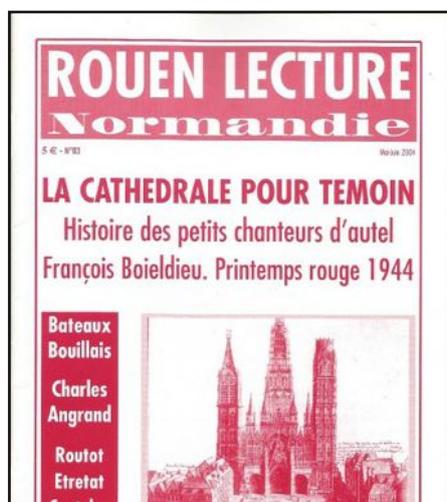
Il faut regarder de plus près « MATERNITE », ou « Enfant sur le sein de sa mère ». Derrière est la flamme, ou plutôt la flamme, c'est elle, la femme portant l'enfant qui, dans leur enlacement, brûlent d'un amour commun, irradiant. La réponse est là.

Il faut citer la fin de la lettre de 1898, rédigée durant la réalisation du cycle des « Maternités », rapportée par le neveu de l'artiste dans son article pour Sutter (mais non versée à la Correspondance pour des raisons qu'on essaiera de soulever), l'artiste évoque le regard qu'il porte à la prime enfance, il écrit : « Je suis tout à fait enclin à penser que tous nos actes esthétiques sont essentiellement causés par l'amour et causent l'amour ». Aimer à la voie passive, et active. Entrelacement de l'art et de l'amour, voilà ce qu'Angrand a dessiné.

Il serait sans doute erroné de ne voir dans ce cycle que d'invariables mères à l'enfant : il semble évident que l'artiste dessine des Paternités. Angrand y exprime sa joie d'être père, son amour de père. Comment aurait-il pu en être autrement : l'artiste est acquis à la cause

anarchiste, déniait toute représentativité et toute valeur au mariage ?

C'est dans la liste que dressa l'artiste des dessins adressés à Durand-Ruel que se trouve le message : à « MA MERE » succèdent immédiatement, dans l'ordre, « ANTOINE » puis « EMMANUEL », viennent ensuite des Maternités, avec une mère à l'enfant, contrairement à ce qui fut soutenu, recon-



Rouen-Lecture Normandie (La Cathédrale pour témoin, Charles Angrand, etc.), éditions Galmiche, 200 rue de Verdun, 76 230 Bois-Guillaume.

naissable et identique. C'est, à notre avis, par cet ensemble que l'artiste dit au monde la filiation.

Une phrase d'un de ces nombreux carnets noirs qui accompagnaient le peintre dans sa recherche, m'avait arrêté, du fait qu'elle m'avait fait rire. Cette phrase, c'était : « Le mariage, c'est l'ennui à deux. » Il faut voir dans cette assertion une conduite de vie. Aimer sans se marier, sans se soucier de mariage, dans le secret de l'amour, à l'écart du regard social. Avoir des enfants librement, mode de vie auquel aspirait sans doute le collaborateur des « Temps Nouveaux ».

Ce refus du mariage, de son cérémoniel, est rapporté par les lignes de Rouen-Lecture n°83, que M. Galmiche édita à l'occasion de la commémoration du cent cinquantième de la naissance de l'artiste à Saint-Laurent : « Peu de femmes entrèrent dans la vie du peintre. Hormis une passion vive qui le lia à une jeune veuve durant son séjour parisien, seule une liaison durable lui est connue à Saint-Laurent avec une

couturière, qu'employait son voisin tailleur d'habits. Liaison discrète entre célibataires : il fallait éviter les commérages dans un village friand d'apparences ».

Pour l'anarchiste Angrand, aimer sans être mariés, et – pourquoi non ?- avoir des enfants en dehors du sacro-saint contrat nuptial, institution bourgeoise entre toutes. Comprendons qu'à travers les œuvres graphiques du cycle des Maternités, Angrand affirmait, non seulement sa condamnation du nourriciat, mais auprès de ses intimes, celle du mariage et de la vision bourgeoise de la famille.

Quel père Charles Angrand pouvait-il être ? Les mots de son neveu nous guident : « Douceur, bienveillance, indulgence même, mais celle-là réservée à qui le mérite par condition ou par nature. Et d'abord les enfants [observez comment la formulation s'ouvre sur les autres enfants que ceux qu'avait son jeune frère] : Angrand professait à leur égard – sauf les protections de sécurité nécessaire – la plus entière liberté dans leurs désirs de jeux et d'action. Il se plaisait en leur compagnie, ou plutôt comme il l'écrit 'à vivre dans l'intimité de leurs faits et gestes'. Être père ne saurait se prévaloir d'être Dieu, ou le maître. La remarque montre que le neveu était dans la confiance – quoiqu'il n'ai rien dit.

Pour l'exposition qui se tint à Dieppe entre le 18 juillet et le 18 septembre 1904 – Dieppe qui était la ville où résidaient son jeune frère et sa famille (belle-sœur, Henri, le premier neveu du peintre, né en août 1894, il a 10 ans alors)-, l'artiste met aux cimaises deux crayon Conté, qui portent au motif, « ANTOINE » et « EMMANUEL », deux dessins qui figuraient à l'exposition Durand-Ruel et qu'il n'a pas vendus. Ces deux-là, précisément, et pas d'autres, comme le rapporte la biographie de Pontoise. Le couple n'a certainement pas manqué de demander à l'artiste qui étaient ces deux nourrissons prénommés, représentés ainsi dans leur intimité avec autant de talent et de délicatesse : autant la lumière y est caresse, autant l'ombre est promesse. D'autres indices concordants qui indiquent cette double vie que mena Charles Angrand, à l'instar de Seurat, et exprimée dans son œuvre, existent. J'y reviendrai dans un article consacré aux Autoporraits de Charles Angrand pour « La Gazette du patrimoine cauchois ».

Jean-Charles Angrand

Sucre : 6 ans depuis la fin du prix garanti à Maurice — 1 — 400.000 tonnes de sucre de Maurice vendues en 2013 aux Européens

La réforme du marché sucrier de l'Union européenne aboutira en 2017 avec la suppression du prix garanti aux producteurs de sucre des usines implantées dans les régions de l'Union européenne. Jusqu'en 2009, nos voisins bénéficiaient aussi d'un accès privilégié au marché européen pour vendre leur sucre : le Protocole Sucre. Quand l'Europe a dénoncé cet accord, les Mauriciens étaient prêts, car ils avaient restructuré.

Maurice est indépendante depuis 1969. Sa première source de revenu était alors la vente de sucre à l'ancienne métropole britannique. Quand la Grande-Bretagne a adhéré à l'Union européenne en 1973, le sucre produit à Maurice a été intégré dans le marché sucrier européen. Comme leurs voisins réunionnais, les Mauriciens avaient droit à un quota et à l'intervention de l'Europe pour acheter les invendus. Cet accès privilégié a pris fin quand l'Europe a signé avec le groupe des PMA (pays dits les moins avancés), un accord de préférence commerciale générale : tout ce qui est produit dans les PMA peut être importé en Europe sans quota ni droit de douane. Signé en 2001, l'accord était d'application immédiate, sauf pour trois produits stratégiques : riz, banane et sucre.

Pour le sucre, un délai de 8 ans était accordé avant que les PMA puissent importer en Europe sans quota ni droit de douane.

Quand le délai a expiré, alors l'Union européenne a dénoncé le Protocole Sucre. En 2009, Maurice devait donc se confronter à la concurrence mondiale mais dans un contexte plus favorable qu'il ne sera en 2017. En 2009, les producteurs européens sont toujours sous le régime des quotas. Cela les empêche de répondre à la demande en Europe, et ils ont donc besoin d'importer du sucre fabriqué en dehors de l'Europe.

C'est cette situation qui a permis au producteur de sucre de Maurice de signer un contrat de fourniture avec Südzucker, numéro un mondial du sucre. À compter de 2009, Südzucker achetait plus de 300.000 tonnes de sucre blanc raffiné à Maurice. Pour arriver à remplir leur part du contrat, les Mauriciens ont créé les outils industriels en ouvrant l'actionnariat aux planteurs. Aujourd'hui, ils ne produisent que des sucres blancs et des sucres

Répartition des ventes de sucre (récolte 2013)

Commentaire

Union européenne

402.348 tonnes écoulées dont 329.037 tonnes en sucre blanc et 73.311 tonnes en sucres spéciaux

USA

4.179 tonnes de sucres spéciaux

Marché mondial

17.600 tonnes de sucres spéciaux

Maurice

10.300 tonnes de sucre blanc et de sucres spéciaux

Pertes

12.696 tonnes

Invendus

49.873 tonnes

Source: Syndicat du sucre de Maurice

spéciaux. Ils ne font plus de sucre roux destiné à être chargé en vrac pour ensuite être raffiné en Europe, car ils estiment ne pas être compétitifs vis-à-vis des PMA.

Le contrat avec Südzucker court jusqu'à la fin de l'année. Mais il n'est pas le seul débouché pour les Mauriciens.

Le Syndicat du sucre de Maurice a publié son rapport 2014. Y figure des tableaux montrant très claire-

ment où est vendu le sucre produit à Maurice, à quel prix et qui en bénéficie. Aujourd'hui, « Témoignages » publie le bilan de la vente du sucre produit à partir de la campagne sucrière 2013.

(à suivre)

M.M.

LA CANNE C'EST LE SUCRE, MAIS PAS SEULEMENT !

En ce qui concerne les multinationales de l'agro-business, l'expérience du soja a montré comment exploiter avec profit l'expansion de l'agriculture industrielle dans les pays en développement. Elle a ouvert une nouvelle ère de conquête. Le sucre, est probablement la prochaine récolte à être confrontée à un boom similaire à celui qu'a connu le soja, d'autant plus que de nouvelles espèces de canne génétiquement modifiées poussent déjà dans les champs.



La canne c'est le sucre, mais pas seulement -47- **L'agro-business à la fête**

La géographie du sucre est de plus en plus bousculée.

1 - Tout d'abord l'émergence du Brésil comme le premier producteur mondial de sucre et de loin le plus grand exportateur du monde. Près des trois-quarts de l'expansion de la production de canne à sucre dans les dix dernières années concernent le Brésil. La surface consacrée à la canne a sucre y a augmenté en moyenne de 300 000 hectares par an entre 2000 et 2007

2 - Un deuxième élément, la réforme européenne sur le sucre, a frappé au cœur l'industrie du sucre et fait éclater l'ancien système d'organisation. Quand l'Australie, le Brésil et la Thaïlande ont attaqué l'UE sur les subventions et mesures de protection domestiques de son industrie du sucre à l'OMC, l'UE a décidé de profiter de l'occasion pour faire disparaître de façon unilatérale le Protocole du sucre dont elle se servait depuis longtemps avec ses anciennes colonies et de bouleverser ses régimes domestiques. Quand les réformes de l'Europe sur le sucre seront complètement appliquées, l'UE est censée passer soudainement du statut d'exportateur net, qui déversait des millions de tonnes de sucre subventionné sur le marché mondial, à celui d'importateur net.

3 - Le troisième élément qui modifie la carte de la production de sucre dans le monde est l'énorme avancée des agrocarburants. La canne à sucre est considérée comme l'un des matériaux de base les plus économiques, voire le plus économique, pour la production d'éthanol... De nombreux projets

à large échelle, comprenant des plantations de sucre, sont ainsi en train de voir le jour de par le monde et forcent la production de sucre dans de nouvelles contrées.

Les grandes entreprises de l'agro-business sont derrière ces changements de la production mondiale de sucre et en empochent les profits. Les principales entreprises sucrières européennes se sont ainsi servies des réformes de l'UE sur le sucre pour consolider leur main-mise sur la production soumise à quotas en Europe même et pour s'introduire dans la production hors-frontières de l'UE dans des zones ayant un accès préférentiel à l'UE... Mais, dans les pays du Sud, les grands acteurs de l'industrie sucrière qui s'étaient traditionnellement concentrés sur leur production nationale, commencent eux aussi à investir les marchés étrangers. sucrière qui s'étaient traditionnellement concentrés sur leur production nationale, commencent eux aussi à investir les marchés étrangers.

Georges Gauvin

NB On peut monter en exemple des pays où les petits agriculteurs tirent des profits de la culture de la canne et de leur production bon marché mais l'on ne saurait oublier les associations paysannes qui luttent à armes inégales au Brésil, en Argentine et ailleurs pour essayer d'éviter le surcroît d'exploitation.

Oté

Lo rasanbloman pou èt an l'èr !

Pou byin analiz in sitiasyon, kiswa in sitiasyon politik kiswa in sitiasyon pèsonèl ousinonsa pou pran in désizyon inportan, odrémié pran lo tan akouté, réfléshi, diskité èk domoun. Sa in loson bann vié lontan, banna té i di « fo touzour pèz lo pour é lo kont pou fé out lopinyon par ou minm ». Poukoué mi koz konm sa ? Mi vé rovni inn ti néstan si la grèss. Zordi dé sominm apré zéléksyon laba an grèss, èk tout sak mwinn la vi, tou sak mwinn la antann, mi di, boudikont fo tir shapo pou bann grèk, pou sak zot la fé, konm di Morisyin fo tir shapo dé fwa minm.

Banna la ryin domandé, pètèt zot la ryin fé pou sa, poitan zot i sibi. Ala in pép té toufé èk la dèt, lé touzou toufé vik i dwa 300 miliard i préstan, sak i di pa, sék té i dwa 120 milliard avan la kris, sé la politik méné pandan la kriss, la polititik lostérité kla goumant tout. In to d'somaz rant 25 é 30 pour san, apopré konm nou la rènyon, lo salèr d'moun tré ba, atèr minm, èk inn ti ginn la rotrèt, èk in sharèt lisansiman vèy pa koman, bann fanm dé ménaz la gouté, èk tousala zannwiman banna la trouv la forss pou résisté, pou di non a lostérité. Fo tir shapo.

Pou lèr, la grèss son tousèl i margongn dann lorop. Mi trouv néna bokou d'rosanblans rant nout sitiasyon sosial èk sat la grèss, si somaz, si la rotrèt, si ti salèr, si somaz sirtou. I rèt a nou solman pou byin èt dan lo lanbians èk banna, i rèt a nou fé lo rasanbloman konm zot, ryink lo rasanbloman pou pèyé. Rogard bann grèk, an sinkan i préstan lo parti Siryza la pass de sink pour san ziska tan pran lo pouvwar zordi. Ti lanp-ti lanp banna la rogroup a zot dann in parti, Syriza la pran tout an min, ala lo rézilta zordi. Di moman knou lé ini, nou lé rorganizé, nou lé rasanblé, nou lé an lèr !

Justin

Kosa in shoz ?

Il-Li manz par la tête, li rann par lo bra!
Sat-la lé in pé délika pou trouvé.

...In l'arozoir !

Lé bien itil promyé novanm.